

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 11 JUIN 2012**

Date de convocation : 05 juin 2012

Date d'affichage : 18 juin 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil douze, le lundi onze juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR.

Excusés : Monsieur Jean-François MORIN, Mesdames Marie-Laure NOËL et Élodie RENAUDIN, Messieurs Louis VENUTO et Jean-Luc SIMON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie JOUANNE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 14 mai 2012 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Projet de division de la parcelle située sous les terrains de football.
2. Compte rendu de la commission des travaux.
3. Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de division des parcelles cadastrées section AA n°32, ZI n°21 et n°63, adressé par Madame VIELLARD, architecte de Monsieur de KERGORLAY. Ce projet résulte de la rencontre qui avait eu lieu en janvier dernier entre Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Monsieur Denis de KERGORLAY, Madame VIELLARD, et Monsieur GERMAINE, architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain avait été classé en emplacement réservé aux équipements publics au Plan Local d'Urbanisme - l'article L-123-8° du code de l'urbanisme permet aux collectivités de procéder à des réservations foncières, pour l'implantation de futurs équipements publics ou installations d'intérêt général (création de voies publiques, d'ouvrages publics : crèche, école, salle de convivialité, maison de retraite médicalisée, etc.).

Monsieur Denis de KERGORLAY envisage d'utiliser une partie de ce terrain pour y aménager les ateliers du château. Il s'agit donc de trouver un consensus pour chacune des parties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal considère le projet présenté non satisfaisant puisqu'il n'optimise pas la surface disponible (environ 2ha16) ; le recul du projet d'implantation des ateliers du château par rapport à la voirie, tel que présenté, est trop important (environ 100 mètres), alors qu'aujourd'hui il convient d'économiser le terrain ; il ne resterait plus suffisamment de surface disponible pour les équipements publics.

De plus il conviendrait de revoir l'accès au terrain conservé par M. de KERGORLAY ; en effet, il ne paraît pas judicieux de faire circuler des engins sur le parking du collège.

II - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur Jackie JOUANNE rend compte de la réunion de la commission des travaux qui s'est tenue le 30 mai dernier. Divers points ont été abordés :

Logement 02 rue A. Osmond : changement du vitrage d'un velux ; un devis va être demandé.

Stationnement devant la médiathèque : un marquage au sol interdisant le stationnement va être matérialisé.

Salle de musique : les baguettes des encadrements de fenêtre vont être changées, les menuiseries lavées et repeintes ; il a été constaté le mauvais état de la toiture.

Ecole maternelle : la 3^e salle de classe ne sera pas rénovée cette année ; d'autres travaux semblent prioritaires : peinture du jambage des poteaux, réfection du mur mitoyen qui s'effrite, un devis va être demandé, le propriétaire voisin est favorable pour prendre en charge la moitié de la dépense.

Haie de sapins jouxtant la propriété de M. et Mme LECHEVALLIER : haie morte qu'il conviendrait de couper, il faudrait déplacer le mur en plaque ciment de quelques mètres pour obstruer ce cul-de-sac, et éventuellement remplacer la haie de sapins par une clôture bois.

Monsieur François OSMOND suggère que les fossés soient dégagés et les ponts débouchés après le passage de la broyeuse.

Il signale également que, lors du ramassage des ordures ménagères, quelques haies non élaguées, gênent les manœuvres du camion poubelle ; le propriétaire en sera avisé.

III - QUESTIONS DIVERSES

Immeuble du Pichet d'Étain

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré les futurs exploitants du bar hôtel restaurant et leur avoir soumis la délibération du conseil municipal en date du 14/05/2012.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rendez-vous avec Monsieur Eugène FONTAINE à l'ordre des architectes concernant le différend avec l'agence d'architecture EVE RICHARD THINON.

Monsieur le Maire informe le conseil que la peinture des lucarnes n'était pas comprise dans le descriptif ; il y aura donc un supplément de 1750.00 € HT.

Concernant le pignon ouest, Monsieur le Maire souligne avoir posé la question à l'architecte s'il fallait reprendre la partie recouverte en ardoises, et descendre jusqu'au bas, on lui avait répondu non, qu'il n'y avait pas de souci potentiel quant aux infiltrations, il était prévu un enduit, et aujourd'hui cela revient au goût du jour.

Avenant au marché de travaux

Considérant les délibérations des 04/04/2011, 04/07/2011, 07/11/2011, 06/02/2012, 05/03/2012, et 14/05/2012 relatives à l'attribution des marchés de travaux et aux avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain,

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'**avenant n°8 pour le lot 2 gros-œuvre** attribué à l'entreprise SARL DESLANDES Fils.

L'avenant n°8 prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux pour l'enlèvement d'une poutre bois en façade, et le déplacement de la porte du local technique.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants :

Entreprise	Sarl DESLANDES Fils
Montant HT base	295 000.00 €
Option HT	4 555.00 €
Rappel avenant 1 HT	912.50 €
Rappel avenant 2 HT	10 420.03 €
Avenant 3 HT	3 062.55 €
Avenant 4 HT	1 116.50 €
Avenant 5 HT	8 396.50 €
Avenant 6 HT	4 720.00 €
Avenant 7 HT	1 150.00 €
Avenant 8 HT	1 170.00 €
Nouveau montant HT	330 503.08 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°8 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°8 au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'immeuble du Pichet d'Étain, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2012.

Manifestation pour le départ de Madame BIRCHALL, Madame et Monsieur HENRIET

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil qu'un pot de départ sera organisé par la municipalité pour le départ de Madame BIRCHALL, Madame et Monsieur HENRIET ; cette manifestation aura lieu le mardi 03 juillet prochain en mairie. Un budget de 150 € par personne a été alloué pour leurs cadeaux de départ.

Cabinet dentaire et kinésithérapeute

Monsieur le Maire informe le conseil que le Docteur LECLAIRE souhaite plus d'espace. Mme HAY-PENANT, kinésithérapeute, accepterait de lui laisser son local si la mairie lui trouve un autre emplacement. Monsieur le Maire informe le conseil qu'on lui a proposé une surface d'environ 46 m2, il souhaite la proposer à Mme HAY-PENANT.

Bureau des élections 2^e tour

Messieurs Jackie JOUANNE, Étienne VIARD, Daniel VILLECHALANE, Mesdames Maryvonne LEFRANÇOIS (matin) et Élodie RENAUDIN, Monsieur Philippe FEUFEU (après-midi).

Prochaine séance de conseil : lundi 09 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,